**Mandat de l’Experte indépendante chargée de promouvoir l’exercice par les personnes âgées de tous les droits de l’homme**

**Appel à contributions : Les personnes âgées privées de liberté**

Chaque année, l'Experte indépendante chargée de promouvoir l’exercice par les personnes âgées de tous les droits de l’homme présente deux rapports thématiques, l'un au Conseil des droits de l'homme et l'autre à l'Assemblée générale. En 2022, l'Experte indépendante consacrera son rapport thématique à la 51e session du Conseil des droits de l'homme aux droits de l’homme des personnes âgées privées de leur liberté.

Pour étayer son rapport, l'Experte indépendante souhaite recevoir des contributions écrites (max. 1 500 mots) des parties prenantes concernées, y compris les gouvernements nationaux et locaux, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations intergouvernementales internationales et régionales, les agences et entités des Nations Unies, des militants, des universitaires et des personnes âgées elles-mêmes.

L’Experte indépendante encourage vivement le partage d'exemples concrets de bonnes pratiques.

Elle invite toutes les parties prenantes intéressées à partager leurs points de vue et à fournir des informations sur l'une ou l'ensemble des questions suivantes :

1. Quels sont les **principaux risques et violations des droits de l'homme** affectant les personnes âgées privées de leur liberté, compte tenu de différents facteurs intersectionnels[[1]](#footnote-1) ?
2. Veuillez fournir **des chiffres et des données** sur les personnes âgées privées de leur liberté. Le nombre de personnes âgées privées de leur liberté a-t-il augmenté ou diminué au cours de la dernière décennie ?
3. Quel type de **mesures spécifiques** ont été prises et mises en œuvre concernant les personnes âgées privées de leur liberté dans le contexte de la **pandémie de COVID-19** ?
4. Pourriez-vous nous donner un **aperçu des cadres juridiques nationaux et locaux** qui préviennent et protègent les personnes âgées privées de leur liberté contre les violations des droits de l'homme ? Existe-t-il des mécanismes nationaux de suivi et de responsabilisation efficaces et disponibles ? Veuillez fournir une réponse détaillée avec des informations/documents à l'appui.
5. Veuillez partager des informations concernant des **pratiques bonnes** sur la manière de garantir que les personnes âgées privées de leur liberté puissent exercer leurs droits fondamentaux.

Merci de partager toute information pertinente sur les personnes âgées privées de leur liberté **avant le 1er avril 2022**, en anglais, français ou espagnol, en pièce jointe par courriel à [ohchr-olderpersons@un.org](mailto:ohchr-olderpersons@un.org).

1. Tous les facteurs sociaux tels que le genre, le sexe, la race, l'origine ethnique, l'identité autochtone, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, le statut social, le lieu d'origine et le statut d'immigration. [↑](#footnote-ref-1)